



DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE - SAISON 2022-2023

C'est reparti !

Le Service Civique est l'engagement d'un jeune dans une mission au sein d'une structure d'intérêt général (association, fondation, organisation non-gouvernementale à but non lucratif, auprès d'une collectivité ou encore un établissement public ou une administration de l'Etat).

Cette mission (ne devant en aucun cas se substituer à la création d'emplois ou à l'activité bénévole) permet au jeune volontaire de s'engager dans des actions citoyennes, en se rendant disponible et utile pour la société par la mise en œuvre d'actions reconnues et valorisées par les structures.

L'accueil d'un volontaire en Service Civique doit être pensé avant tout comme la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général, porté par une collectivité ou une association et un projet personnel d'engagement d'un jeune.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par l'action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leur formation ou leurs difficultés antérieures.

Les volontaires en Service Civique doivent intervenir en complément de l'action de vos bénévoles, salariés, agents et/ou stagiaires sans s'y substituer.

CONDITIONS

- De 7 à 10 mois maximum pour une mission civique et citoyenne au sein du club : début des missions **à compter du 1^{er} septembre et jusqu'au 1^{er} janvier 2023.**
- pour 24 heures hebdomadaires
- 1 ou 2 volontaires/structure avec 1 ou 2 tuteurs désignés
- volontaire entre 16-25 ans (non lycéen) élargie à 30 ans aux jeunes en situation de handicap.
- obligation d'inscrire les jeunes (PSC1 et FCC) et le tuteur (découverte du rôle du tuteur) en formation **dans les 3 premiers mois de mission**

☞ Pour entrer dans le dispositif

Contactez la Ligue : 6200000.dev@ffhandball.net

Personnes ressources à votre disposition :

Marie Mazan : référente administrative – 02-41-26-26-29

Anne Gauthier : référente du département 44 - 6244000.agauthier@ffhandball.net – 07-86-52-87-49

Jérôme Portier : référente du département 49 et référente élue territoriale - jeromineportier@gmail.com - 06-19-63-37-67

Emmanuelle Guyomarch : référente du département 53 - 6253000.EGUYOMARCH@ffhandball.net – 06-22-50-11-33

Jean-Philippe Aubry : référent du département 72 – jphyaubry@free.fr – 06-34-18-85-75

Claude Delhomme : référent du département 85 - claudelhomme@laposte.net – 06-33-05-11-13



Comment procéder ?

- 1 - Réflexion sur la mission du jeune – en lien avec votre projet du club- puis remplir la fiche mission (à demander à la ligue : 6200000.dev@ffhandball.net)
- 2 - Identifier au sein du club, un tuteur dont la première qualité sera d'être disponible pour assurer le suivi de la mission.
- 3 - Envoi de la fiche mission à votre référent.
- 4 - Votre référent vous valide la mission ou échange avec vous pour modification ou amélioration avant de valider.

☞ Onze thématiques de mission proposées :

- Agir pour l'intégration des PSH (personnes en situation de handicap) par la pratique du handball.
- Favoriser l'intégration des **facteurs santé et bien-être** dans la pratique du handball.
- Agir pour la **réussite scolaire par le handball**.
- **Faciliter l'accès à la pratique** du handball et proposer des services au **public adolescent**.
- Favoriser l'accès à la pratique handball **pour les jeunes filles et les femmes**.
- Agir pour favoriser la **relation parents-enfants** par des **activités sportives et extra sportives**.
- Agir pour développer et maintenir **des valeurs citoyennes** dans la structure et/ou avec d'autres associations.
- Permettre l'accès à l'activité handball à **des zones et publics éloignés**.
- Agir pour sensibiliser au **respect de l'environnement et au développement durable**.
- Agir pour favoriser l'**engagement et la prise de responsabilités des jeunes**.
- Agir pour favoriser la **solidarité de proximité**.

☞ Une mission peut comporter jusqu'à 3 thématiques.

☞ Cette mission représente **24h hebdomadaires** et donne lieu au versement d'une **indemnité mensuelle prise en charge par l'État** (489.59€° un complément peut être versé par rapport aux bourses) versée directement au volontaire par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et d'un **soutien complémentaire** pris en charge par le club (111.35€ + aide supplémentaire liée aux bourses).

Au titre du tutorat, 100€ par mois et par volontaire sont versés au club (en tant qu'organisme à but non lucratif). La formation des tuteurs et celles des volontaires sont prises en charge à hauteur de 100€ pour la FCC – formation civique et citoyenne – et 60 € pour le PSC1, celle du tuteur est gratuite.

Pour accéder à la fiche mission cliquez [ICI](#)

Pour accéder à la notice explicative cliquez [ICI](#)

Si vous envisagez de vous lancer dans le dispositif inscrivez-vous [ICI](#), la personne référente de votre département prendra contact avec vous.

